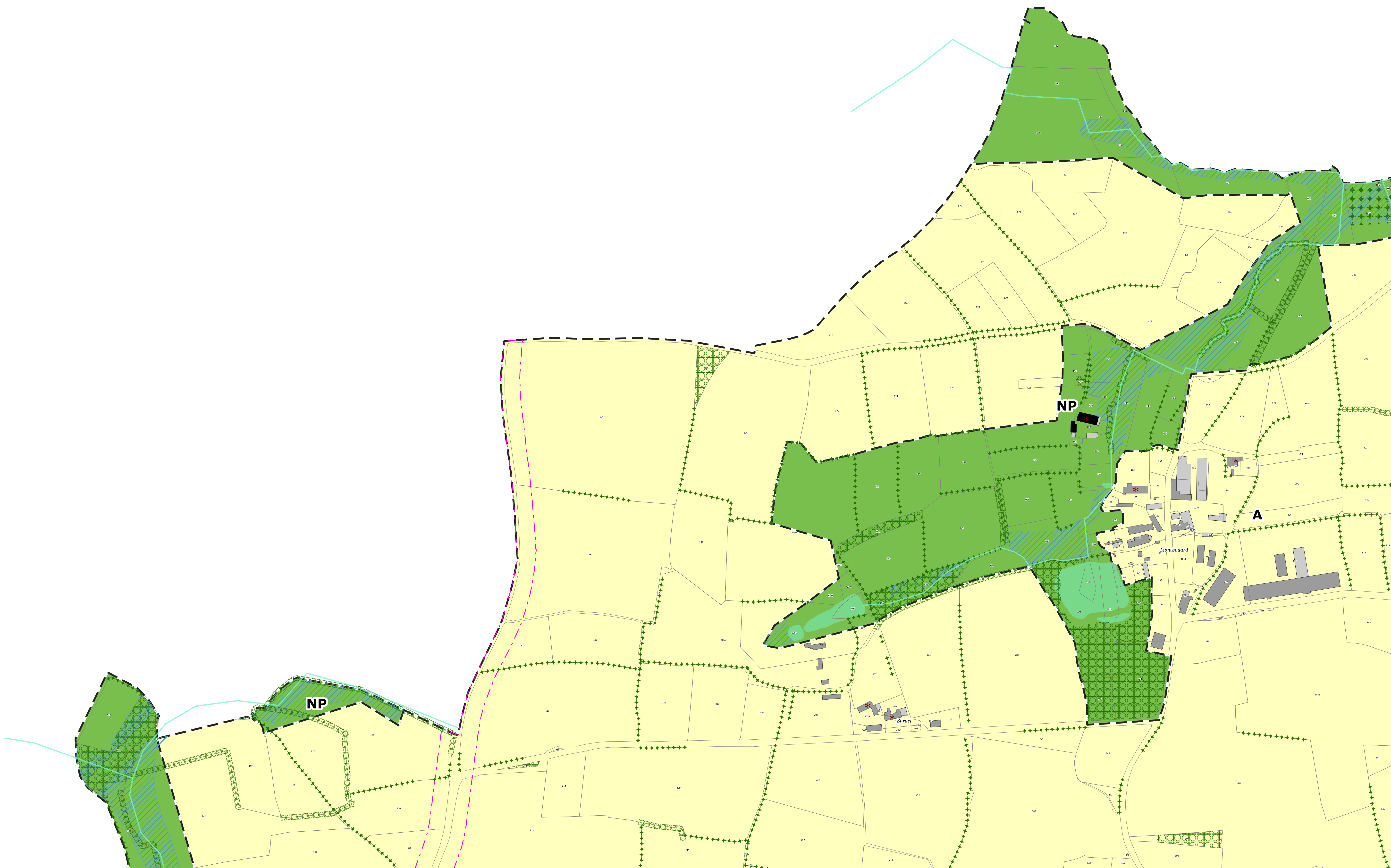


Planche n°58
Echelle : 1/2.500

Plan local d'urbanisme Intercommunal du Val d'Ille-Aubigné
Approuvé le 25/02/2020
Modifié le 23/02/2021, le 12/10/2021, le 14/03/2023 et le 09/12/2025
Mis à jour le 25/06/2020, le 25/02/2022, le 14/03/2023, le 10/12/2024 et le 20/01/2026
Mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 10/12/2024



Zonages		1	Limite et nom de zone
	Zone urbaine		Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
	Zone agricole		Zone naturelle et forestière
	Zone à urbaniser		Zone naturelle et forestière protégée

Prescriptions environnementales	Prescriptions patrimoniales
 Espace boisé classé : boisements, arbres remarquables ou haies	* Bati d'intérêt architectural
 Elément de paysage : boisements, arbres remarquables ou haies	 Edifice remarquable
 Plantation à réaliser	 Voirie et chemin à créer ou à protéger
 Terrain cultivé à protéger	 Bâti d'intérêt architectural désigné
 Zone inondable	 Patrimoine à protéger
 Plan de prévention des risques inondation	
 Zone humide SAGE Vilaine / Couesnon	
 Zone humide SAGE Rance, Frémur et Baie de Beausais	

Prescriptions réglementaires	Autres éléments
 Marge de recul (L 141-19)	 Bâti dur
 Autre marge de recul	 Bâti léger
 Linéaire commercial	 Limites de parcelles
 Centralité : secteur de diversité commerciale	 Limites de communes
 Opération d'aménagement programmée (OAP)	 Plan d'eau / Cours d'eau
 Emplacement réservé	
 Emplacement réservé pour programme de logement	
 Servitude de constructibilité limitée	
 Secteur de mixité sociale	
 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol	

